

Sommaire

04

L'édito

06

**OPCO Mobilités
en quelques mots**

Les branches
constitutives // 08

Les chiffres clés // 08

Les temps forts
du paritarisme // 09

16

**L'appui aux entreprises
et aux branches**

L'accompagnement des
entreprises et des partenaires
face à la pandémie // 18

L'alternance // 20

La promotion des métiers
de la mobilité // 22

L'offre de services à destination
des branches adhérentes // 26

Un service de proximité
encore plus essentiel // 28

30

L'organisation
d'OPCO Mobilités

38

Les chiffres clés

46

Les chiffres clés par
branches

édito



Jean-Louis Vincent
Président



Bertrand Mazeau
Vice-Président

Après une année 2019 consacrée à la mise en place d'OPCO Mobilités, 2020 devait être l'année de déploiement opérationnel des nombreux projets initiés et portés par les partenaires sociaux des Branches à l'origine de la création de notre OPCO.

Le 17 mars, après des semaines d'incertitude, le 1^{er} confinement était déclaré. S'en suivront des périodes d'espoir, d'ouverture partielle, de nouveau confinement, de réouverture. Périodes durant lesquelles le rôle déterminant des entreprises et salariés de la mobilité est apparu. Tout d'abord en soutien des personnels de santé, à qui nous devons une infinie gratitude, ensuite pour garantir les opérations de maintenance, approvisionnements et livraisons, enfin pour assurer une continuité de service indispensable pour la mobilité des marchandises et des personnes.

A ces entreprises et salariés nous tenons à exprimer nos remerciements pour leur engagement et leur dévouement au service de l'ensemble de la population. Mécaniciens, conducteurs, livreurs, ambulanciers, marins, dockers, cheminots, et bien d'autres métiers, toutes et tous ont été au rendez-vous ! Qu'ils en soient très chaleureusement remerciés ainsi que les chefs d'entreprises et dirigeants des 210 000 entreprises de la mobilité.

Pour notre OPCO non seulement le dialogue paritaire n'a pas été rompu mais il s'est très vite transformé, adapté, réinventé, démontrant, s'il en était besoin, la richesse du paritarisme et la cohésion qui prévalent entre les Branches constitutives d'OPCO Mobilités.

Les équipes et salariés ont également basculé rapidement dans une nouvelle organisation du travail et la continuité de service que nous devons, même en cette période difficile, a été garantie.

En 2020, malgré la pandémie, de nombreux projets ont été menés à leur terme et nous dressons un bilan positif de notre action commune au service des Branches, des entreprises et de leurs salariés.

Ce sont ainsi plus 260 000 alternants, salariés et demandeurs d'emploi qui ont été directement bénéficiaires des actions d'OPCO Mobilités. La promotion des métiers, axe stratégique, s'est déplacées des salons présentiels vers les réseaux sociaux. La reprise, dans des conditions difficiles, de l'apprentissage a été un succès indéniable. 42.000 contrats ont été transférés et 36.000 nouveaux signés, soit une progression de 35%. L'offre de services a été déployée, de nouveaux axes sont apparus tels que le FNE Formation, les webinaires d'information, le développement des formations à distance. La stratégie de maillage territorial visant à renforcer notre service de proximité a été maintenue et l'emménagement dans notre nouveau siège social mené à bien. Enfin, la gestion est restée pleinement sous contrôle avec des frais de gestion en deçà de ceux conventionnés.

Pour cela, nous tenons à saluer l'engagement des équipes de notre OPCO qui mettent au service des politiques de Branches leur expertise professionnelle.

Au-delà des chiffres, le bilan que nous tirons est aussi celui de la force de notre OPCO, de la résilience du paritarisme et de notre organisation. Cette crise a démontré l'importance des activités des entreprises de la mobilité. Il nous faut dès aujourd'hui envisager l'avenir. Les défis liés à la transition écologique auxquels doivent faire face les entreprises de la mobilité sont considérables, les exigences se sont accrues et le temps de transition se réduit. Ceci a déjà un impact fort sur les besoins en compétences des entreprises, les formations nécessaires pour garantir l'employabilité, les parcours de formation initiale.

En 2021, OPCO Mobilités poursuivra sa structuration, améliorera la distribution et l'évaluation de son offre de services, restera à l'écoute de ses adhérents et au service de ses branches constitutives.

Nous appelons également de nos vœux une stabilisation des dispositifs et la garantie que, face à des besoins croissants, les moyens d'intervention des OPCO seront préservés pour faire face à l'impératif d'investissement dans les compétences des jeunes en formation et des alternants, des salariés et des demandeurs d'emploi.

JL Vincent

B Mazeau



OPCO MOBILITÉS EN QUELQUES MOTS

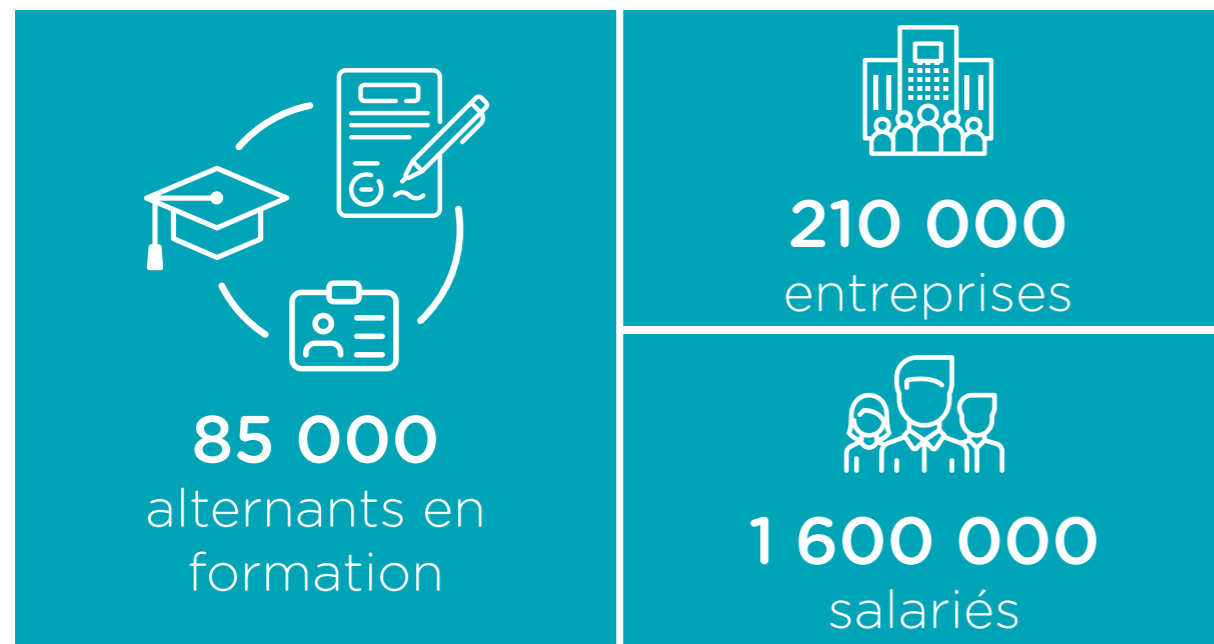


OPCO Mobilités rassemble 20 Branches et la RATP, directement parties prenantes de la mobilité terrestre, maritime et fluviale des biens et des personnes.

LES BRANCHES CONSTITUTIVES

Distributeurs conseils hors domicile	Ports et manutention
Entreprises de transport et services maritime navigant officiers	Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)
Groupement des armateurs de services de passages d'eau personnel navigant	Remorquage maritime navigant exécution
Manutention ferroviaire et travaux connexes	Remorquage maritime officiers
Entreprises de transport en navigation intérieure	Services de l'automobile
Navigation personnel sédentaire	Transport ferroviaire
Marine marchande personnel navigant d'exécution	Transports publics urbains de voyageurs
Passages d'eau officiers	Transports routiers et activités auxiliaires du transport
Passages d'eau personnel navigant exécution	Voies ferrées d'intérêt local
Ports de plaisance	Voyages agences
	Voyages guides accompagnateurs

LES CHIFFRES CLÉS



LES TEMPS FORTS DU PARITARISME

L'adaptation à la crise sanitaire

Malgré le contexte marqué par la crise sanitaire et les bouleversements de l'activité des acteurs paritaires de l'OPCO, les instances ont poursuivi leur travail grâce à la mise à disposition d'outils de travail en distanciel et l'utilisation du vote électronique.

L'intensité et la qualité du dialogue social au sein de l'OPCO ont ainsi permis aux 20 branches et à la RATP d'assurer la continuité des actions en cours, du dialogue et de la gestion paritaire d'OPCO Mobilités.

Par ailleurs, en lien avec cette nouvelle organisation des travaux paritaires, OPCO Mobilités a doté ses membres d'un nouvel outil de travail collaboratif, M-Instances, qui offre plusieurs fonctionnalités : consulter les documents préparatoires aux réunions, gérer les participations aux différentes instances de l'OPCO et accéder aux archives des travaux paritaires institutionnels.



L'agenda

Commission financière	9 mars	Bureau exceptionnel	1 ^{er} septembre
Bureau	23 mars	Commission financière	1 ^{er} septembre
Bureau exceptionnel	2 avril	Bureau	7 septembre
Conseil d'administration	2 avril	Conseil d'administration	17 septembre
Commission financière	29 avril	Assemblée générale	17 septembre
Bureau exceptionnel	4 mai	Bureau	16 novembre
Commission financière	9 juin	Commission financière	30 novembre
Bureau	15 juin	Bureau	7 décembre
Conseil d'administration	25 juin	Conseil d'administration	17 décembre

Le bureau

Organisations patronales	Organisations salariales
 <p>Président Jean-Louis VINCENT TLF</p>	 <p>Vice-Président Bertrand MAZEAU FO Métallurgie</p>
 <p>Trésorier adjoint Bernard GUYOT CNPA</p>	 <p>Trésorier Stanislas BAUGÉ FNST CGT</p>
 <p>Secrétaire Claude FAUCHER UTP Ferroviaire</p>	 <p>Secrétaire adjoint* Jean-Marc DUBAU FGTE CFDT <small>*remplacé par Etienne RUSSO à compter du 16/11/2020</small></p>
 <p>Membre Valérie BONED Entreprises du Voyage</p>	 <p>Membre Maxime DUMONT FGT CFTC</p>
 <p>Membre Claude LEOPOLD RATP</p>	 <p>Membre Stéphane RIVIÈRE CFE CGC Métallurgie</p>

Les conseils des métiers

Les conseils des métiers rassemblent les acteurs paritaires désignés par une ou plusieurs branches constitutives de l'OPCO. Ils sont chargés de mettre en œuvre la politique que les branches et la RATP

entendent suivre en matière de formation professionnelle, en déclinant les décisions prises par la commission paritaire de branche compétente.

Agences de voyages et guides accompagnateurs	20/05 08/07 01/09 25/11	Présidente CDM	BONED	VALERIE	EDV
		Vice-Présidente CDM	BELL	BEATRICE	CGT Commerce distribution services
Distributeurs Conseils Hors Domicile	15/01 04/06 27/10 18/11 09/12	Présidente CDM	BOMY	LAURE	FNB
		Vice-Présidente CDM	LECAT	DAVID	FGA CFDT

Transports fluviaux de fret et de passagers	20/05 15/09 06/11 26/11	Président CDM	MALCUIT	DARIO	CAF	
		Vice-Président CDM	BUDOC	REMY LOUIS	PCSN CFE CGC	
Manutention ferroviaires et travaux connexes	08/07 14/10 10/12	Présidente CDM	JARLOT	PATRICIA	SAMERA	
		Vice-Président CDM	AIT-IDIR	JAMIL	FNPD CGT	
Maritime naviguant	27/05 08/09 24/11	Président CDM	PINEL	VINCENT	ADF	
		Vice-Président CDM	CHATEIL	JEAN-PHILIPPE	FOMM UGICT CGT	
Maritime sédentaire	27/05 08/09 24/11	Président CDM	PRATESI	MARC	APERMA	
		Vice-Président CDM	CAPLAIN	ERIC	FO (maritime)	
Ports de plaisance	11/02 09/06 16/09 03/11	Président CDM	CAVAILLES	MICHEL	FFPP	
		Vice-Président CDM	LANGLOIS	LIONEL	FEETS FO	
Ports et manutention	05/03 17/06 08/12	Présidente CDM	BONNECARRERE	MAGALI	UNIM	
		Vice-Président CDM	PONTAC	PASCAL	FNPD CGT	
RATP	28/01 24/09 27/11	Présidente CDM	LEOPOLD	CLAUDE	RATP	
		Vice-Président CDM	ARSALE	BAPTISTE	UNSA Urbain	
Services de l'automobile	11/06 10/09 24/11	Président CDM	FOUILLET	JEAN CLAUDE	CNPA	
		Vice-Président CDM	PADEY	CHRISTIAN	FTM CGT	
Transports routiers de marchandises et activités auxiliaires	23/01 26/02 26/05	16/06 17/11 02/12	Président CDM	CHALOT	MICHEL	FNTR
			Vice-Président CDM	CLOS	PATRICE	FO UNCP
Transports urbains	21/01 11/03 02/07 08/10	Président CDM	CHIROL	FRANCOIS XAVIER	UTP	
		Vice-Président CDM	HUGON	ERIC	SNTU CFDT	

Les commissions permanentes

Le 17 septembre 2020, les commissions permanentes de l'OPCO constituées des acteurs paritaires des branches constitutives ont élu leurs présidences avant de démarrer leurs travaux. Ces commissions ont pour objet de préparer les travaux du conseil

d'administration en formulant des avis examinés par le conseil et portés à la connaissance des conseils des métiers. Elles peuvent également proposer des actions communes qui peuvent être menées de façon intersectorielle.

Commission alternance

Présidence paritaire :	Jean-Claude FOUILLET (CNPA), Laurence DALLARD (FGMM-CFDT)
Travaux 2020 :	Point sur l'activité de l'OPCO
	Réflexion sur le financement de l'alternance et des spécificités de branches
	Suivi des partenariats sur la politique d'information des jeunes sur les métiers, les formations, l'EDEC Mobilités, la convention de coopération avec l'Education nationale
	Présentation des simplifications administratives et juridiques visant la mise en place des contrats d'alternance, et les relations OPCO - Organismes de formation

Commission plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés

Présidence paritaire :	Jean-Pierre GAUMET (FNTR), Philippe MAITRE (FO-UNCP)
Travaux 2020 :	États des engagements formation par dispositif et par branche
	Réflexion sur les actions à entreprendre pour augmenter les départs en formation des 3 publics sensibles visés par l'OPCO : les femmes, les seniors et les personnes à faible niveau de qualification

Commission observatoires et certifications

Présidence paritaire :	Bernard GUYOT (CNPA), Maxime DUMONT (FGT-CFTC)
Travaux 2020 :	Suivi du projet de panorama des certifications visant à cartographier les certifications existantes et à identifier les certifications communes à plusieurs branches à créer
	Point d'étape sur l'étude d'insertion professionnelle des bénéficiaires de contrats de professionnalisation

Commission offre de services et action territoriale

Présidence paritaire :	Coralie KOELER-CERUTTI (FNTV), Fabien MAZIER (CFE-CGC)
Travaux 2020 :	Réflexions sur l'évolution des missions d'OPCO Mobilités : promotion et accompagnement du dispositif Transitions collectives, missions en lien avec la transition écologique et énergétique
	Etude des outils mis à disposition des entreprises et des organismes de formation : M-Gestion et M-Campus

En 2020, OPCO Mobilités partenaire de ...

Adhésion au GIE D²OF, gestionnaire du Datadock

Le GIE D²OF, créé en décembre 2016, est porté par les financeurs paritaires de la formation professionnelle continue pour répondre aux exigences de qualité prévues par la loi du 5 mars 2014. Cet organisme gère ainsi le Datadock, qui permet aux organismes

de formation de faire la démonstration du respect des critères de qualité de leurs prestations. OPCO Mobilités a confirmé sa participation à cet organisme.

Adhésion à l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme

OPCO Mobilités a manifesté par la voix de son conseil d'administration la volonté d'adhérer au groupe d'intérêt public (GIP) en cours de constitution sur la sollicitation de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Par sa participation, OPCO Mobilités a souhaité réaffirmer son engagement à lutter par son action contre l'illettrisme. Il bénéficiera ainsi des outils et des ressources de l'ANLCI, notamment pour l'aide au repérage des personnes en

situation d'illettrisme et à la construction de parcours. L'ensemble des outils statistiques produits par l'agence pourront également être utilisés par les services de l'OPCO et dans la définition de ses orientations.

Par ailleurs, l'OPCO participera au budget du GIP par une subvention et le financement de prestations de services.

Signature de trois conventions

Convention ANFA

OPCO Mobilités a conclu une convention avec l'Association nationale pour la Formation automobile (ANFA) courant jusqu'en 2022 pour continuer à développer des effets de synergie entre les deux structures au bénéfice de la branche des services automobiles, de ses entreprises et de ses salariés.

dans un objectif de développement de l'alternance et en particulier de l'apprentissage. Cette coordination prend la forme d'échanges réguliers entre les chargés de mission alternance formation de l'OPCO et les responsables territoriaux de l'ANFA. Par ailleurs, ils partagent au titre de la convention un programme prévisionnel d'actions communes en matière d'information sur les métiers afin de développer les complémentarités, au service de la promotion des métiers et des formations relatifs à la branche des services automobiles.

L'ANFA est l'organe paritaire chargé par la commission paritaire nationale de la branche des services automobiles de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique formation. Elle mène ainsi plusieurs actions intéressant l'activité de l'OPCO : animation de l'OPMQ de branche, apport d'expertise dans le cadre du développement de la GPEC, soutien à la politique de branche en matière de certification, contribution à la promotion des métiers et au développement de l'apprentissage, représentation de la branche dans les territoires.

Enfin, l'OPCO et ANFA conviennent de développer des coordinations renforcées dans le domaine des études et travaux de certifications en définissant notamment un socle commun de données.

L'OPCO et l'ANFA ont ainsi prévu de formaliser la coordination de leurs équipes territoriales

Convention AFT

L'Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports (AFT) a vocation à intervenir au profit des entreprises de transport pour compte propre et compte d'autrui. Dans le cadre de leurs missions, l'AFT et OPCO Mobilités souhaitent ainsi développer leurs coopérations dans une logique de complémentarité et d'efficacité, au bénéfice des acteurs de la branche des transports routiers et des activités auxiliaires de transport, et de leurs partenaires.

Les deux organismes ont ainsi conventionné une coopération de leurs réseaux de proximité, et en particulier sur la promotion de l'apprentissage au travers de réunions d'information régulières. Les parties ont également prévu de communiquer chaque année un programme prévisionnel d'actions communes en matière d'information et de promotion des métiers.

En ce qui concerne les études, l'OPCO et l'AFT se tiennent mutuellement au courant de leurs travaux statistiques, études, recherches en veillant à la complémentarité de leurs actions. Ceci pourra prendre notamment la forme d'un socle commun de données. Elles sont convenues d'étudier les moyens de développer une coopération en matière d'ingénierie des certifications.

En matière de développement, les deux organismes prévoient aux termes de la convention de développer leur coopération dans le cadre de l'EDEC Mobilités en

promouvant l'innovation et en permettant que ces travaux bénéficient à l'ensemble des OF et des entreprises. Par ailleurs, l'OPCO apporte son soutien à l'AFT pour soutenir la mobilité européenne et internationale des apprentis au travers de la mise en réseau et de l'échange de bonnes pratiques entre organismes de formation.

Convention OPTL

En 2020, la commission nationale paritaire de la branche des transports routiers et activités auxiliaires des transports a sollicité OPCO Mobilités afin de fournir un appui à l'observatoire paritaire des transports et de la logistique (OPTL). A ce titre, l'OPCO collabore étroitement avec l'AFT pour conduire les missions assignées à l'observatoire et en particulier :

- La production et la présentation du rapport annuel de l'OPTL qui permet de dresser un panorama annuel des emplois, des compétences et des formations au sein du secteur ;
- Les travaux de certification permettant de faire évoluer certains métiers et de répondre aux besoins des employeurs et salariés.

L'OPCO participe en outre au travers de son réseau de proximité aux travaux et réflexions de l'OPTL en région, qui y mène une activité dense de suivi et d'analyse de l'activité du secteur.



La signature avec l'Etat d'une Convention d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2020-2022

Première année de plein exercice pour OPCO Mobilités, l'année 2020 a aussi été celle de la signature de la Convention d'objectifs et de moyens pour la période 2020-2022 entre OPCO Mobilités et l'Etat.

Dans le respect de la politique de formation définie par les partenaires sociaux, précisant notamment les priorités, critères et conditions de prise en charge

des actions de formation ainsi que l'offre de services proposée aux entreprises adhérentes les signataires se sont accordés sur un diagnostic partagé, l'expression des besoins en compétences à court, moyen et long terme et sur les perspectives des secteurs professionnels dont relèvent les entreprises adhérentes de l'OPCO.

Dans un cadre marqué des évolutions technologiques fortes liées aux transitions énergétiques et environnementales, OPCO Mobilités a ainsi identifié les éléments suivants :

- Une population active des branches et entreprises adhérentes à l'OPCO majoritairement concentrée dans le TPE, avec cependant, une part importante de salariés dans les entreprises de 50 à 250 salariés représentant un réel potentiel de croissance pour l'alternance et l'apprentissage
- Une population active des branches et entreprises adhérentes à l'OPCO fortement masculine

- Une population active des branches et entreprises adhérentes à l'OPCO majoritairement constituée d'ouvriers
- L'existence de formations obligatoires liées aux enjeux de sécurité du salarié, de l'utilisateur et d'autres utilisateurs, rendant nécessaire une formation initiale qualifiante pour accéder à l'emploi suivie de formations régulières
- De nombreux emplois non pourvus dans les entreprises du fait d'un déficit d'attractivité des métiers rendant nécessaire des actions visant à identifier et cartographier les métiers de la mobilité, les faire connaître et les valoriser

Sur cette base les objectifs suivants ont été arrêtés pour la période :

- Développement de l'alternance, notamment de l'apprentissage
- Amélioration de l'accès à la formation pour les salariés de TPE-PME, les salariés des premiers niveaux de qualification, les salariés de 45 ans et plus, les femmes
- Recherche de cofinancements externes pour soutenir les politiques de Branches et la formation des salariés
- Augmentation du nombre de demandeurs

d'emploi formés pour accéder aux métiers des entreprises de la mobilité

- Augmentation du nombre d'entreprises bénéficiant de diagnostics et accompagnement en ressources humaines
- Développement des certifications au bénéfice des branches d'OPCO Mobilités
- Amélioration de la couverture territoriale pour garantir un service de proximité
- Atteinte d'un taux de 100% dossiers avec un délai de prise en charge égal ou inférieur à 30 jours

L'atteinte de ces objectifs s'inscrivant dans un cadre budgétaire maîtrisé tant pour les frais de gestion que les frais de mission.



L'APPUI AUX ENTREPRISES ET AUX BRANCHES



L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DES PARTENAIRES FACE À LA PANDÉMIE

La crise sanitaire de la COVID-19 et ses conséquences économiques ont fortement impacté l'ensemble des secteurs d'activité de la mobilité. OPCO Mobilités a su s'adapter de manière réactive à chaque situation.

Face à ces changements, la première urgence fut pour OPCO Mobilités de faire évoluer son organisation et l'ensemble de ses services pour poursuivre ses missions. Missions qui se sont progressivement élargies, avec par exemple la gestion du FNE-Formation.

Cette première étape passée, OPCO Mobilités a également retravaillé son offre de services pour prendre en compte les nouvelles réalités et problématiques touchant l'ensemble des secteurs d'activité de la mobilité. Pendant tout 2020 et à chaque action menée, le fil rouge est demeuré le même: répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés, soutenir l'ensemble du dispositif de formation professionnelle.

Continuité de services et accompagnement

Dès le 17 mars 2020, date du début du premier confinement, l'objectif principal d'OPCO Mobilités fut la continuité des services et de l'accompagnement. Les mesures prises pour endiguer l'épidémie ont eu un impact fort sur l'organisation et l'activité des entreprises tout en impliquant des spécificités selon les branches et secteurs professionnels.

Pour répondre aux besoins d'informations et de financement des formations, OPCO Mobilités a créé un espace dédié sur son site internet regroupant : un fil d'actualité relayé via les réseaux sociaux et sur le terrain par les équipes du service de proximité, des guides de bonnes pratiques par branche professionnelle, ainsi qu'un nouvel espace consacré aux formations e-learning. Créé en seulement quelques semaines, il a rapidement proposé plus de 1 000 formations, classées en 26 thèmes allant de la gestion de la crise aux formations techniques. Il permet, en quelques clics, de

trouver la bonne formation en ligne et de vérifier quelles sont les modalités de prises en charge possibles.

En parallèle et en simultanément, les processus de prise en charge ont été adaptés pour favoriser le basculement vers des formations en e-learning et des guides de prise en charge pour chaque branche ont été réalisés et mis en ligne.

D'autre part, des marchés importants relatifs à la POEC et la GPEC ont été instruits et notifiés pour un démarrage rapide des opérations de formation des demandeurs d'emploi et d'accompagnement des entreprises.

Initié en 2019, le lancement en juin 2020 de M-Gestion - le nouvel espace de connexion sécurisée à l'ensemble des services numérique proposés par OPCO Mobilités - a permis de faciliter les démarches à l'ensemble des entreprises.

Répondre aux nouveaux besoins des entreprises

Une enquête sur l'impact de la crise

Du 8 au 18 juin 2020, OPCO Mobilités a mené une enquête auprès d'un échantillon de 1 743 entreprises des branches professionnelles de la mobilité intitulée «Etat des lieux et perspectives de l'emploi et de la formation dans les branches des entreprises de la mobilité».

L'objectif était de réaliser, d'une part, un état des lieux de la situation des entreprises pendant la crise sanitaire causée par l'épidémie de Covid-19, et d'autre part, de dresser les perspectives sur les mois à venir en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'alternance. Connaître les difficultés et les enjeux des entreprises durant cette période spécifique a permis à OPCO Mobilités de leur apporter des réponses et des services toujours au plus près de leurs besoins.

Cette enquête s'articulait autour de 5 axes: les mesures prises par les entreprises durant la crise sanitaire, la situation des entreprises suite au premier confinement, les perspectives en matière d'emploi, les perspectives en matière d'alternance, et enfin les perspectives en matière de formation.

Les résultats principaux de cette enquête ont été que:

- 75% des entreprises ont eu recours à l'activité partielle, 41% ont été contraintes de fermer, 23% ont pu organiser le télétravail.
- 64% des entreprises prévoient des effectifs stables d'ici la fin de l'année, 8% envisagent une baisse et près de 16% une hausse.
- 20% des entreprises déclarent envisager de réduire leur plan de développement des compétences.

Le plan de relance M-Compétences

A l'heure où les entreprises devaient préserver les compétences nécessaires au maintien et à la reprise de leur activité, OPCO Mobilités a lancé en octobre 2020 «M-Compétences». Ce plan d'action inédit a été développé pour faire face aux défis posés par la crise sanitaire, avec pour objectif d'apporter des solutions concrètes et «clés en main» aux entreprises comme aux salariés.

Il comprenait 4 actions:

- Eviter une chute brutale du nombre de contrats d'alternance
- Former plutôt que licencier
- Accompagner les entreprises dans leur reprise d'activité
- Participer à l'adaptation des emplois

Zoom sur l'adaptation des emplois

M-Compétences a comporté un volet de formations spécifiques à destination des entreprises de moins de 50 salariés, intégralement financées par OPCO Mobilités.

Cette offre sur-mesure se décline en 4 formations permettant aux salariés de monter en compétence sur les thématiques suivantes:

- **Devenir référent sanitaire**; informé des mesures gouvernementales et des risques pandémiques en temps réel, le référent sanitaire assure une veille et adapte les recommandations aux spécificités de l'entreprise. Avec une approche préventive des risques, il élabore les plans d'action afin d'assurer le respect des consignes de sécurité.
- **Déployer le télétravail dans l'entreprise**; la formation permet de maîtriser le cadre juridique, les droits des salariés, les obligations de l'employeur et les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du télétravail.
- **Manager des équipes à distance**; la formation sensibilise les participants aux modes de fonctionnement du management à distance et de la gestion du télétravail avec les collaborateurs.
- **Développer la relation client à distance**; la formation revient sur l'optimisation des canaux de la relation clients en assurant la protection de l'entreprise et de ses clients, en fonction des recommandations de sécurité numérique ainsi qu'aux contraintes réglementaires (protection du matériel, des données et RGPD).

Dans un effort de simplification, OPCO Mobilités a permis une inscription en seulement «quelques clics» ainsi qu'une gestion administrative entièrement dématérialisée sur M-Campus, la plateforme web de l'OPCO qui référence des offres de formations bénéficiant de tarifs négociés et de conditions de financement optimales.

Pour cette ambitieuse opération menée du 15 octobre 2020 au 30 juin 2021, OPCO Mobilités a mobilisé un budget de 5 millions d'euros.

FOCUS - FNE-Formation

Dans le cadre de la crise de la Covid-19, le Fonds National Européen - Formation a été renforcé de manière temporaire afin de répondre aux besoins des entreprises en activité partielle, voire en arrêt total d'activité, par la prise en charge des coûts pédagogiques.

Sollicité par l'Etat pour être gestionnaire du FNE-Formation, OPCO Mobilités a promu ce dispositif auprès des entreprises et les a accompagnées pour faire de cet outil un élément important pour les aider à surmonter les effets de la crise sanitaire.

L'objectif étant de soutenir les démarches en faveur du développement des compétences, qui seront au cœur de la relance dans l'après crise.

Au total, OPCO Mobilités a financé les demandes de FNE-Formation de 20 000 salariés ; à noter que 75% des entreprises concernées ont moins de 50 salariés.

Etait concernées les formations de conduite, de maintenance ou encore d'activités de production délivrées aux ouvriers et salariés qualifiés du secteur. Seuls 15% des dossiers concernaient des compétences de management ou le développement personnel.

La demande a été forte notamment dans les secteurs très touchés par la crise sanitaire qui ont massivement eu recours au chômage partiel, comme le transport de voyageurs ou les agences de voyages.

L'ALTERNANCE

2020 a été, malgré la crise, une année record pour l'alternance. Ainsi, quelques 495 000 contrats d'apprentissage ont été signés, soit une hausse record de près de 40% par rapport à 2019.

Acteur central de l'alternance depuis la réforme de la formation professionnelle, OPCO Mobilités s'est saisi de ce dispositif de formation et a assuré ses missions de financement et de promotion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

A ce titre, OPCO Mobilités a consacré 916 millions d'euros aux formations en alternance en 2020 pour un total de 85 835

contrats financés.

Une stratégie pro-active a été mise en œuvre dès le début de 2020: espace dédié sur le site internet, organisation de job datings, webinaires d'information à destination des entreprises...

Mais, un nouvel enjeu est apparu avec la crise de la Covid : s'assurer qu'il n'y ait pas une chute brutale du nombre de contrats en alternance. C'est dans ce contexte qu'OPCO Mobilités a lancé un plan d'actions post-crise spécifique dès la sortie du premier confinement.

FOCUS - Un transfert de l'apprentissage réussi

En janvier 2020, OPCO Mobilités a repris le financement des contrats d'apprentissage existants et a assuré depuis l'enregistrement de tous les nouveaux contrats conclus. Ainsi 42 000 contrats ont été repris en 2020

pour un financement total de 369 millions d'euros. A cela se sont ajoutés les 35 893 nouveaux contrats d'apprentissage déposés et financés à hauteur de 493 millions d'euros.



Promouvoir l'alternance auprès des entreprises de la mobilité

Dans le cadre de la campagne de promotion de l'alternance à destination des entreprises, la première étape fut la création d'un espace dédié «OPCO Mobilités, votre partenaire alternance», mis en ligne sur le site internet en juillet 2020. Cette nouvelle page web a eu pour ambition de regrouper de manière pratique et pédagogique l'ensemble des informations concernant ce dispositif de formation. Les entreprises ont pu y trouver toute l'actualité liée à l'alternance, des informations pratiques et opérationnelles sur les différents types de contrat, les accompagnements proposés par OPCO Mobilités en amont et pendant la durée du contrat ou encore l'ensemble des démarches administratives.

La promotion de cet espace dédié a été complétée par une campagne de notoriété sponsorisée sur l'ensemble des réseaux sociaux d'OPCO Mobilités en octobre 2020.

Les équipes du service de proximité d'OPCO Mobilités ont également participé à promouvoir l'alternance en animant des webinaires régionaux à destination des entreprises. Vingt conférences en ligne ont ainsi eu lieu en septembre 2020 avec deux objectifs :

- faire découvrir et mieux comprendre ce dispositif
- présenter l'offre de services spécifique d'OPCO Mobilités qui s'articule autour de 5 axes: identifier la formation adaptée aux besoins, choisir le bon contrat en alternance, recruter l'alternant, simplifier les démarches et financer l'alternance.

Sur les 55% des participants à ces webinaires qui ont répondu à une enquête de satisfaction, 98% ont trouvé l'information transmise très utile ou utile.

Faire le lien entre les jeunes et les entreprises

Pour participer activement à créer ce lien, OPCO Mobilités a accentué sa stratégie d'organisation de job datings avec des entreprises en phase de recrutement que ce soit en présentiel ou en distanciel lors de salons auxquels il participait.

Saisissant ces opportunités de contact direct, l'OPCO a promu l'alternance auprès des jeunes en faisant valoir les atouts de cette voie de formation professionnelle pour eux comme pour l'entreprise.

Toujours dans cette optique de rapprochement et de passerelle, OPCO Mobilités a été partenaire de la Grande rentrée de l'apprentissage. Ce forum national numérique, organisé par les acteurs publics et privés de l'emploi aux côtés du groupe de presse AEF info, avait pour objectif de faciliter la rencontre entre les jeunes de 16 à 30 ans à la recherche d'une entreprise, et des recruteurs à la recherche d'un ou d'une apprenti(e).

Un plan d'action Post-Covid

Pour s'assurer qu'il n'y ait pas de chute brutale du nombre de contrats en alternance à la sortie du premier confinement, OPCO Mobilités a lancé un plan d'actions post-crise spécifique auprès des entreprises de la Mobilité.

Cela s'est traduit par la création d'un numéro vert d'information et conseil de 1^{er} niveau et par un appui conseil renforcé, assuré par le service de proximité pour informer sur les contrats en alternance, les aides existantes ou encore l'opportunité que représente l'embauche d'un alternant.

LA PROMOTION DES MÉTIERS DE LA MOBILITÉ

Suite au confinement de mars 2020, les métiers de la Mobilité ont été jugés comme étant essentiels au bon fonctionnement de la société. Les femmes et les hommes les exerçant se sont vus qualifiés de « soldats de la 2ème ligne » bénéficiant ainsi d'une reconnaissance publique.

Porteurs d'avenir tant au niveau du recrutement que de l'évolution, ces métiers appartiennent

à des secteurs d'activités dynamiques, dont les entreprises sont implantées sur tout le territoire. Ils intègrent des objectifs de développement durable comme de mutations technologiques.

La promotion des métiers de la Mobilité est une des missions prioritaires d'OPCO Mobilités ; et en 2020, cette priorité s'est traduite en de nombreuses actions.

Un nouvel espace dédié sur le site web

Le site internet s'est doté d'un nouvel espace dédié en septembre 2020, composé de vidéos promotionnelles, d'une cartographie

des métiers de la mobilité et des listes métiers par branche professionnelle.



La création du Village des Métiers Automobile, Logistique, Services et Transports

OPCO Mobilités a présenté sa nouvelle marque ombrelle «Le Village des Métiers» lors du salon Jeune d'Avenirs en septembre 2020. Ce stand de 100m² modulable et réutilisable a pour objectif de réunir les professionnels et les acteurs du secteur de la mobilité, à l'image de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile), de l'AFT (Association pour le développement

de la formation professionnelle dans les transports et la logistique) et Futur en Train (Association pour le Développement des Formations et la Promotion des Métiers Ferroviaires) autour d'une intention commune: faire découvrir des métiers offrant des débouchés pérennes à l'image de ceux de la conduite, de la maintenance, de la vente et des services.

Ce stand a été inauguré par le Premier Ministre Jean Castex, la ministre du Travail Elisabeth Borne, le Haut-commissaire aux compétences Jean-Marie Marx ainsi que

la Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement Sarah El Haïry.



Une participation soutenue à des salons

Les deux premiers mois de l'année 2020 ont été marqués par une forte implication des équipes d'OPCO Mobilités et tout particulièrement du service de proximité dans la participation à des salons pour promouvoir l'alternance et les métiers de la

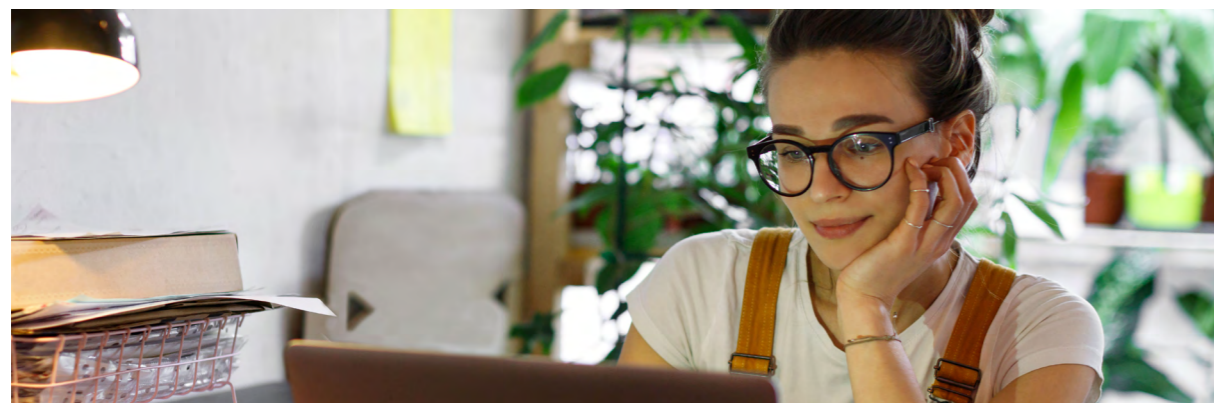
mobilité. Et malgré la crise de la Covid-19, les équipes d'OPCO Mobilités ont poursuivi cette mission essentielle s'adaptant au gré des contraintes imposées à une participation en distanciel ou en présentiel.

En présentiel

Salon Post-Bac	17 janvier	Marseille
Salon du lycéen et de l'étudiant	18 janvier	Besançon
Salon de l'apprentissage, alternance et métiers	21 janvier	Caen
Form'Avenir	24 janvier	Nîmes
Nuit de l'orientation	29 janvier	Troyes
Nuit de l'orientation	31 janvier	Angers
Mondial des Métiers	du 6 au 9 février 2020	Lyon
Salon Régional de l'Orientation et des Métiers de Rouen	les 6 et 7 février	Rouen
Salon de l'apprentissage	7 février	Nice
Salon Aquitec	les 7 et 8 février	Bordeaux
Salon de l'apprentissage	les 14 et 15 février	Lyon
Salon de l'apprentissage	15 février	Clermont
Salon Jeunes d'Avenir	les 15 et 16 septembre 2020	Paris

En virtuel

La Grande Rentrée de l'apprentissage	les 16 et 17 septembre
--------------------------------------	------------------------



OPCO Mobilités partenaire de la Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité

L'ANFA a lancé, le 1^{er} février 2020, la 5^{ème} édition de la Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité sur le thème «La passion a de l'avenir» dont OPCO Mobilités a été partenaire. Une semaine

d'information et d'immersion durant laquelle, dans toute la France, des CFA, lycées professionnels et entreprises ont ouvert leurs portes aux jeunes et leur ont présenté les formations et débouchés du secteur.



OPCO Mobilités partenaire du Big Tour

Événement organisé par BPI France, dont l'objectif est de partir à la rencontre des jeunes et des familles pour promouvoir le savoir-faire entrepreneurial français en matière d'industrie, d'innovation et de technologie, le Big Tour s'est déroulé sur 23 étapes du 29 juillet au 19 septembre 2020.

OPCO Mobilités était partenaire de cet événement sur le stand « Les indispensables » pour faire la promotion des métiers du transport et de la logistique.



L'OFFRE DE SERVICES À DESTINATION DES BRANCHES ADHÉRENTES

OPCO Mobilités apporte un appui technique aux branches professionnelles adhérentes pour établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) et les accompagner dans leur mission de certification. Dans ce cadre, l'OPCO a développé une offre de services spécifique :

- financement, réalisation de travaux spécifiques d'OPMQ et de certification selon les décisions

des CPNEFP des différentes branches, mise en œuvre des travaux transverses sur le sujet des certifications et des observatoires.

En 2020, cet accompagnement des branches professionnelles sur les champs des observatoires et de la certification s'est concrétisé au travers de différentes actions.

L'EDEC PIC Mobilités

En octobre 2019, a été validée la poursuite du projet EDEC PIC contractualisé avec la DGEFP. OPCO Mobilités est organisme relais pour la mise en œuvre de 7 actions, dont 4 fortement liées aux missions de GPEC des branches professionnelles.

L'OPCO organise ces travaux en lien étroit avec les représentants des branches professionnelles et la DGEFP au travers d'un comité de pilotage et de comités de suivi paritaires. La livraison des résultats est prévue pour le 2^{ème} semestre 2021.

En 2020, deux actions socles de ce projet d'envergure ont été déployées :

Cartographie des métiers, emplois et compétences

L'objectif est de réaliser une cartographie, globale et par secteur, des métiers de la mobilité, des compétences mobilisées et des trajectoires professionnelles. Elle prévoit des focus sur :

- les métiers et compétences en tension, en émergence, en obsolescence ou en transformation,
- les publics « fragilisés » : personnes en situation de handicap, bas niveaux de qualification, seniors, etc.

Des descriptifs détaillés métiers et compétences seront également réalisés sur les métiers à enjeux qui auront été identifiés et sélectionnés.

En 2020, l'OPCO a défini avec les partenaires sociaux le contenu des actions et lancé le marché public pour la sélection du prestataire. Des entretiens avec les représentants des branches et des représentants d'entreprises se sont tenus. Une enquête en ligne auprès

de l'ensemble des entreprises a permis de recueillir des éléments quantitatifs en complément.

Etude prospective des emplois et compétences à 5-10 ans

L'objectif est d'anticiper les évolutions des emplois, des métiers et des besoins en compétences à 5-10 ans pour les branches de la mobilité. Elle doit faciliter l'appropriation de scénarios prospectifs par les branches professionnelles, les entreprises, les salariés ainsi que l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'orientation. Cette action permet également de travailler sur des enjeux transversaux : intermodalité des transports des biens et des personnes, digitalisation des métiers, enjeux environnementaux, etc.

En 2020, l'OPCO a défini avec les partenaires sociaux le contenu des actions et lancé le marché public pour la sélection du prestataire. Des entretiens avec les représentants des branches ainsi qu'une analyse documentaire approfondie ont été réalisés.

AAP PIC Diagnostics de branches

En juin 2020, en plein cœur de la crise sanitaire et dans le cadre du Plan d'Investissement pour les Compétences (PIC), l'Etat a lancé un appel à projet aux branches professionnelles visant à participer au financement de diagnostics de branches pour les accompagner au mieux dans la sortie de crise. Ce diagnostic de situation, rapide et opérationnel devra :

- Identifier les implications de la crise sur l'activité, l'emploi, l'organisation du travail, les compétences ;
- Cerner les stratégies de sortie de crise et de relance, à la fois en termes de positionnement sur le marché ou d'accélération de certaines transformations structurelles (numérique, écologique...) et identifier les freins à la reprise (en particulier ceux liés à la disponibilité de la main-d'œuvre) ;

C. Identifier les besoins en emploi et en compétences de court terme et de plus long terme, ainsi que sur les besoins de formation et d'accompagnement à la GPEC lors de la reprise de l'activité.

OPCO Mobilités, organisme relais auprès des branches et de l'Etat pour ces actions a recueilli le besoin, construit et déposé l'ensemble des dossiers de candidature en relation avec les CPNEFP. L'OPCO pilotera les prestataires qui réaliseront les diagnostics et les financera à hauteur de 50 %.

Huit branches du champ de la mobilité se sont positionnées sur cet appel à projets. Leurs propositions d'actions ont reçu un avis favorable de la part de la DGEFP début 2021.

Les branches mobilisées :	
Agences de voyages et guides accompagnateurs	Les branches du transport maritime
Services de l'automobile	Transport urbain
DCHD - Grossistes en boissons	Transport routier et activités auxiliaires
Transport fluvial	Ports de plaisance

Les travaux d'observatoires de branches

Les CPNEFP de 7 secteurs d'activité du champ de la mobilité (couvrant 16 conventions collectives) ont souhaité la réalisation de panoramas de branche en mobilisant pour cela l'appui technique de l'OPCO.

OPCO Mobilités a également alimenté en données chiffrées les observatoires des branches des services de l'automobile et des transports routiers et activités auxiliaires.

Les travaux de branches sur l'ingénierie de formation et certification

Les branches professionnelles ont également mobilisé les services d'OPCO Mobilités pour les accompagner sur l'ingénierie de formation et de certification :

- accompagnement et conseils techniques sur leur stratégie de certification,
- accompagnement administratif (enregistrements auprès de France Compétences),
- appui pour la mise en œuvre de contrats de professionnalisation expérimentaux.

5 branches et la RATP s'appuient sur l'OPCO pour la refonte ou la création de 8 CQP ou titres à finalité professionnelle.

OPCO Mobilités est par ailleurs associé aux travaux de certifications engagés par la branche des transports routiers et activités auxiliaires et pilotés par l'AFT.

UN SERVICE DE PROXIMITÉ ENCORE PLUS ESSENTIEL

En cette année 2020, plus que jamais, le service de proximité s'est révélé essentiel.

Cette présence territoriale et la proximité avec les entreprises sont des principes fondamentaux pour OPCO Mobilités, qui a fait de la connaissance terrain une force et une priorité pour apporter des réponses opérationnelles adaptées aux entreprises des branches adhérentes.

Aussi, quels que soient le contexte ou les contraintes imposées, il était primordial de maintenir le conseil et l'accompagnement des entreprises et de leurs salariés par les équipes des délégations régionales.

Une intensification du déploiement territorial

Les délégations régionales ont été renforcées pour qu'en cours d'année 2020, le service de proximité compte 29 implantations pour couvrir toutes les régions de manière optimale.

Face à l'impossibilité de tenir des rendez-vous en présentiel, les équipes du service de proximité ont immédiatement adapté leur « relation client » en multipliant les canaux de contact (mail et téléphone directs, mail générique pour chaque délégation régionale, formulaire de contact dans l'espace Service de Proximité) et en utilisant de nouveaux

outils comme des réunions en distanciel ou des webinaires d'information.

Dès que cela a été possible, les conseillers ont repris les visites en entreprise dans le respect des règles sanitaires.

Les sites OPCO Mobilités

Hauts-de-France :

- 1 - Villeneuve d'Ascq - 59650
- 2 - Carvin - 62220
- 3 - Amiens - 80090

Bretagne / Normandie :

- 4 - Guipavas - 29490
- 5 - Rennes - 35200
- 6 - Caen - 14000
- 7 - Isneauville - 76230

Île-de-France :

- 8 - Boulogne Billancourt - 92100 - SIÈGE SOCIAL
- 9 - Massy - 91300
- 10 - Guyancourt - 78280

Grand Est :

- 11 - Reims - 51100
- 12 - Metz - 57070
- 13 - Schiltigheim - 67300

Pays de la Loire / Centre val-de-loire :

- 14 - Rezé - 44400
- 15 - Le Mans - 72100
- 16 - Saint Cyr en Val - 45590
- 17 - Blois - 41018

Auvergne Rhône- Alpes / Bourgogne Franche-Comté :

- 18 - Chenove - 21300
- 19 - Besançon - 25000
- 20 - Clermont Ferrand - 63100
- 21 - Champagne au Mont d'Or - 69410
- 22 - Saint-Priest - 69800
- 23 - Moirans - 38346

Nouvelle Aquitaine :

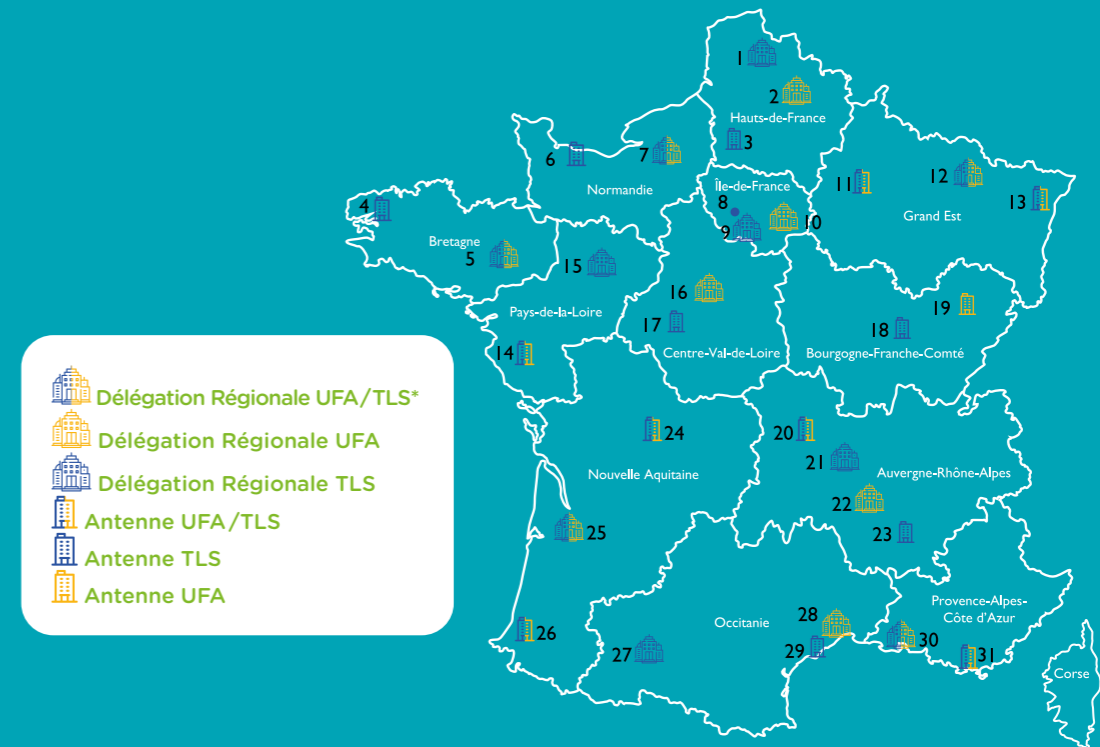
- 24 - Chasseneuil du Poitou - 86360
- 25 - Pessac - 33600
- 26 - À venir

Occitanie :

- 27 - Colomiers - 31770
- 28 - Mudaison - 34130
- 29 - Castelneau-le-Lez - 34170

Provence-Alpes Cote d'Azur :

- 30 - Marseille - 13016
- 31 - À venir



- Délégation Régionale UFA/TLS*
- Délégation Régionale UFA
- Délégation Régionale TLS
- Antenne UFA/TLS
- Antenne TLS
- Antenne UFA

*UFA : urbain, ferroviaire, automobile
*TLS : transport, logistique, services



L'ORGANISATION D'OPCO MOBILITÉS

Les grandes masses du budget

Le résultat comptable de l'exercice 2020 est bénéficiaire de 2,1 M€ et permet aux fonds propres d'atteindre un total de 173,3 M€.

Seule la section financière Alternance présente un déficit, celui-ci étant compensé par l'apport en fonds propres de 35 M€ résultant du transfert des fonds de la section Compte Personnel de Formation prévu par le décret 2020-1739.

La collecte totale inscrite dans les comptes 2020 atteint 776 M€ dont 360 M€ ont été reversés auprès de France Compétences. Elle est en progression de 38% sur un an.

En complément des collectes, 39 M€ de subventions ont été perçus (+28 M€ sur un an), principalement sur les dispositifs FNE et POEC. Les péréquations de France Compétences, avec 465,4 M€ augmentent également fortement (+414 M€), en lien avec le besoin de refinancement des encours de contrats d'apprentissage repris.

Au total les produits atteignent 1,287 Mds €.

Les charges de formations atteignent 1 237 Md€ dont 877,6 M€ hors reversements

France Compétences. Ce niveau s'inscrit en progression de 117% sur un an du fait de la récupération de la gestion des contrats d'apprentissage.

Les charges de fonctionnement, avec un total de 42,9 M€ ressortent en baisse de 6% sur un an et de 29% par rapport au budget voté.

Le montant conventionné dans le cadre de la convention d'objectif et de moyen avec l'Etat prévoyait un niveau de 60,7 M€ représentant 5,83% des ressources gérées. Les réalisations 2020 s'inscrivent donc très en deçà de ce niveau avec un taux de 4,87%.

Le total des charges s'élève donc à 1,285 Md€.

Le résultat d'exploitation atteint - 1,5 M€, déficit compensé par le résultat exceptionnel de 4,1 M€.

En conclusion, la crise sanitaire qui a très fortement impactée l'activité économique mondiale, n'a pas fragilisé la situation financière d'OPCO Mobilités et la capacité à honorer les engagements de formation n'a pas été obérée.



Les équipes

Chiffres clés 2020

427 salariés
au 31/12/2020



208
au siège



219
en région

79
Appui
opérationnel

227
Actions territoriales
et appui aux branches

121
Appui
Support



117
recrutements
en 2020



7 ans
ancienneté moyenne
des collaborateurs



41 ans
âge moyen
des salariés

	Hommes	Femmes	Total
Employés	27	104	131
Agents de maîtrise	8	53	61
Cadres	77	158	235
Total	112	315	427

Focus OPCO Mobilités sur les réseaux sociaux

Présent initialement sur LinkedIn et YouTube, OPCO Mobilités a intensifié sa stratégie de communication sur les réseaux sociaux en se dotant en 2020 de comptes Twitter et Facebook. Cette diversification répond à un enjeu stratégique fort : toucher un public toujours plus large et aux profils différents selon les réseaux.

En cette période de crise sanitaire, l'utilisation

des réseaux sociaux a été primordiale pour diffuser auprès des entreprises adhérentes, des alternants et des partenaires les dernières actualités et les différentes évolutions, adaptations des dispositifs de formation.

Les réseaux sociaux ont également été un levier pour promouvoir les sujets stratégiques portés par OPCO Mobilités.

La campagne sponsorisée sur l'alternance

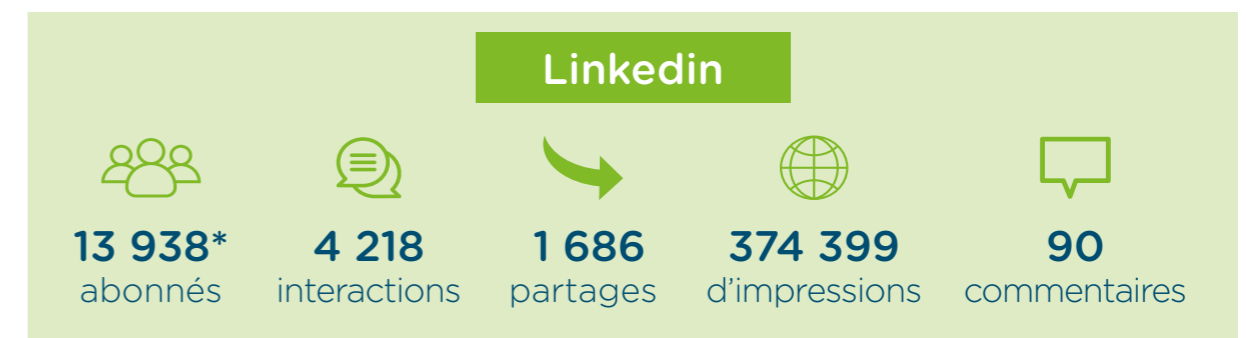
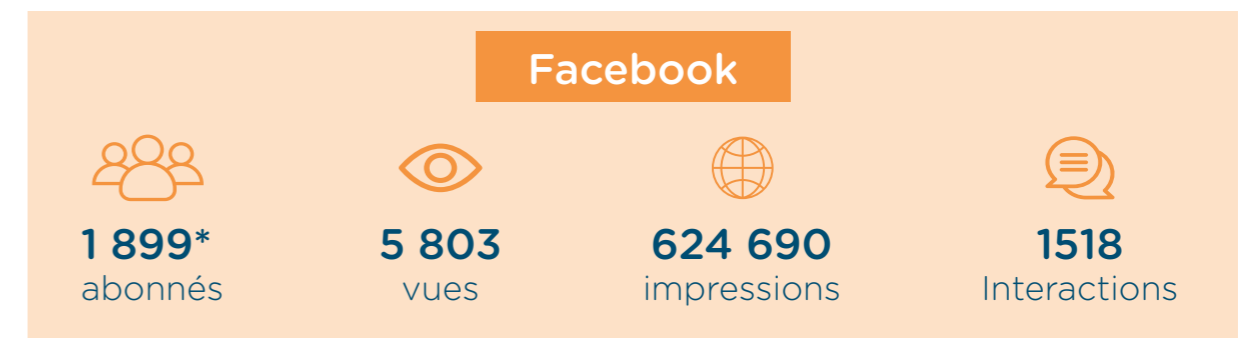
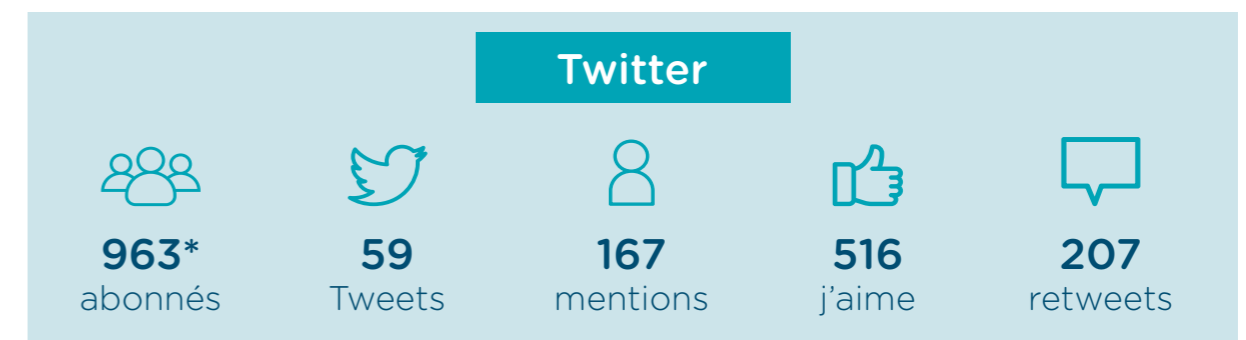
Cette campagne de notoriété sponsorisée a été faite sur tout le mois d'octobre 2020 pour promouvoir l'alternance et elle a permis d'accroître significativement l'acquisition

d'abonnés sur les différents réseaux sociaux, en particulier pour Twitter et Facebook, afin d'établir une base de jeunes abonnés sur les différents comptes.

Cette campagne a généré :



Bilan d'OPCO Mobilités sur les réseaux



* au 30/05/2021

OPCO MOBILITÉS DANS LES MEDIA

OPCO Mobilités a mené en 2020 une stratégie médiatique active afin de mettre en valeur les actions réalisées tout au long de l'année, que ce soit en solo ou en coopération avec différents partenaires.

Création d'un espace presse spécifique sur le site

Le site web d'OPCO Mobilités s'est doté d'un nouvel espace presse pour permettre aux journalistes et nos partenaires d'avoir accès à l'actualité médiatique de l'OPCO: communiqués, dossiers de presse, ressources visuelles...

Une année dans la presse

En 2020, avec plus de 200 mentions dans la presse professionnelle, spécialisée Branches mais aussi « grand public », OPCO Mobilités a été présent dans l'environnement médiatique autour de thématiques importantes en lien avec ses missions et actions: apprentissage, plan d'actions M-Compétences, plan de soutien à l'alternance et au développement des compétences pour faire face à la crise du Covid et promotion des métiers.





LES CHIFFRES CLÉS

Préambule

L'année 2020 a été impactée par 3 phénomènes majeurs qui rendent difficilement comparables les résultats avec ceux de l'année 2019 :

- La reprise de la gestion des contrats d'apprentissage: 862 M€ en stock (contrats démarrés avant 2020) et flux (contrats démarrés en 2020).
- Le transfert de la gestion du CPF à la Caisse des Dépôts et Consignations: de l'ordre de 60 M€ d'engagements chaque année.

• La crise sanitaire qui a perturbé l'activité des entreprises (recours au chômage partiel, développement du télétravail, baisse d'activité) ; de même que le déroulement des formations (organismes de formation fermés, formations qui n'ont pas pu être toutes dispensées à distance, ...).

Ces événements ont notablement influé les résultats présentés ci-après.

Prises en charge 2020

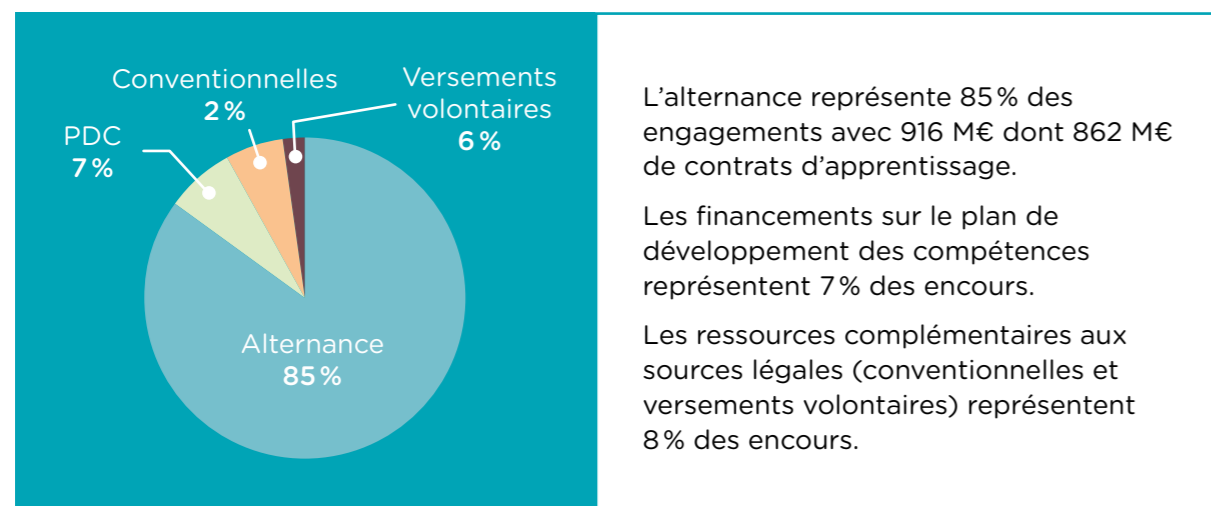
1 073,1 M€ ont été engagés au titre de la formation des salariés des branches d'OPCO Mobilités. Ce montant correspond au total des engagements hors annulations totales.

En complément 1,9 M€ ont été consacrés à des démarches de GPEC financées par OPCO Mobilités au bénéfice des entreprises des différentes branches. Ce montant représente 1/3 de l'investissement 2019 et cette baisse est la conséquence des perturbations économiques et organisationnelles qu'ont subies les entreprises en période de crise sanitaire.

333 912 stagiaires et 261 801 salariés émanant de 50 577 entreprises ont pu suivre une ou plusieurs formations (1,3 en moyenne) durant l'année.

Les formations financées correspondent soit à des parcours suivis en alternance, aux fins de préparer une certification, un diplôme ou une qualification, soit à des formations de développement ou adaptation des compétences suivies dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

Structure des engagements



Alternance

916 M€ ont donc été consacrés à une formation en alternance et 547 M€ pour une formation démarrée au cours de l'année 2020 (hors stock de contrats d'apprentissage).

Ce total se répartit comme suit :

- 369 M€ au financement de 42 001 contrats d'apprentissage repris des CCI.
- 493 M€ au titre du financement de 35 893 contrats d'apprentissage démarrés en 2020.
- 53,8 M€ d'encours sur 7 935 contrats de professionnalisation.
- 0,3 M€ aux formations de 1 957 tuteurs et maîtres d'apprentissage
- 0,008 M€ aux financements de 6 parcours Pro A.

Les contrats d'apprentissage représentent donc 94% des engagements de l'alternance.

Les coûts et durées moyens de formation sur chaque dispositif sont les suivants :

- 8 786€ pour 1 060 heures en moyenne pour les contrats d'apprentissage repris.
- 13 731€ pour 926 heures en moyenne pour les nouveaux contrats d'apprentissage.
- 6 776€ pour 563 heures en moyenne pour les contrats de professionnalisation.
- 148€ et 11 heures pour les formations tuteurs et maître d'apprentissage
- 1 389€ et une durée moyenne de 265 heures pour les Pro A.

60% des financements au titre d'un contrat d'apprentissage sont au profit d'entreprises de moins de 50 salariés.

Sur le contrat de professionnalisation, à l'inverse, 60% des financements concernent des entreprises de plus de 50 salariés.

70% des financements apprentissage ont bénéficié aux entreprises de la branche des services de l'automobile et 15% à celle des transports routiers et activités auxiliaires du

transport.

Les financements au titre du contrat de professionnalisation ont été accordés à 34% aux entreprises de la branche des services de l'automobile, 28% à celles des transports routiers et activités auxiliaires du transport et à 13% à celles relevant de la branche ferroviaire.

Pour toutes les branches, à l'exception des transports maritimes, les financements de contrats d'apprentissage sont plus conséquents que ceux des contrats de professionnalisation.

Sur les contrats de professionnalisation, l'analyse des financements par type de publics amène aux constats suivants :

- 62% ont moins de 26 ans
- 80% sont conclus en CDD
- 61% ont une durée inférieure à 1 an
- 8% permettent de préparer un diplôme d'Etat, 54% un titre professionnel, 21% un CQP et 16% une qualification.

Sur un an, des évolutions structurelles importantes sont constatées et l'arbitrage en faveur du contrat d'apprentissage se traduit par une orientation vers le contrat de professionnalisation pour la préparation de formations plus courtes, non diplômantes, en CDI et d'un public de plus de 26 ans.

Il est observé parallèlement quelques évolutions sur la structure des contrats d'apprentissage: la préparation de titres professionnels est passée de 5 à 20% des financements et l'extension de l'âge limite jusqu'à 29 ans a permis à 1765 de stagiaires de plus de 26 ans de bénéficier d'un recrutement en contrat d'apprentissage en 2020.

Plan de Développement des Compétences

71,3 M€ de financements ont été accordés sur la section financière Plan de Développement des Compétences, permettant de former **88 204 salariés** et **103 154 stagiaires**. Hors POEC, ils ont suivi une formation d'une durée moyenne de 20 heures et d'un coût moyen de 509 €.

Ont été financées sur le plan :

- Des formations entreprises dans le cadre du dispositif FNE (cf § dédié) : 16,2 M€
- Les Préparations opérationnelles à l'emploi collectives : 20,8 M€ financés par Pôle Emploi
- Des actions de formation : 34,2 M€.

Les actions de formation (hors FNE) ont une durée moyenne de 23 heures pour un coût moyen de 459 € (observations stables sur un an).

- 51% des fonds accordés le sont au profit d'entreprises de moins de 11 salariés.
- Les 11 à 50 salariés représentent 48% des engagements.

49% des financements accordés au titre des enveloppes individuelles des entreprises l'ont

été au profit des entreprises relevant de la branche des services automobiles. 47% au titre de celle du transport routier et activités auxiliaires du transport.

43 % des financements FNE ont bénéficié aux entreprises de la branche agences de voyages et 31% à celle du transport routier et activités auxiliaires du transport

Concernant la typologie des bénéficiaires de financement d'une formation (FNE ou fonds individuels des entreprises) :

- 24 % sont des femmes.
- 77 % sont ouvriers ou employés.
- 31% ont moins de 34 ans, 27% ont entre 35 et 44 ans et 41% sont séniors.

Les 4 133 POEC financées pour permettre aux demandeurs d'emploi de retrouver un emploi dans le domaine du transport routier principalement, ont une durée moyenne de 384 heures (hors stage) et un coût moyen de 5 042 €.

Sources Complémentaires: Conventiionnelles de Branche et Versements Volontaires

Les sources légales ont été complétées par des entreprises pour financer l'effort de formation. démarches à l'initiative des branches ou des

5 Branches bénéficiant d'une source conventionnelle: distribution conseil hors domicile (DCHD), manutention ferroviaire, services de l'automobile, ports de plaisance, transports urbains

23,3 M€ ont été consacrés au financement de formations pour ces branches, répartis comme suit :

- 19,6 M€ pour la branche automobile.
- 3,3 M€ pour les transports urbains
- 0,3 M€ pour la manutention ferroviaire

0,2 M€ pour DCHD
Ces financements de branche ont permis à 39 055 salariés de suivre des formations d'une durée moyenne de 17 heures et d'un coût moyen de 471 €.

Les formations suivies correspondent à des priorités de branche.

L'effort de formation produit par les entreprises des branches gérées par OPCO Mobilités s'illustre également par l'importance des financements de formation via **les versements volontaires des entreprises**.

62,6 M€, soit 46% des fonds consacrés au financement de la formation continue, correspondent à un investissement au-delà du versement légal et le cas échéant conventionnel.

Ces financements ont permis d'accompagner 89 957 salariés (119 826 stagiaires) dans des projets de formation d'une durée moyenne de 21 heures et d'un coût moyen de 523 €.

Les 3 branches réalisant l'essentiel de ces versements complémentaires sont :

- Les transports routiers et activités auxiliaires du transport : 52 %
- Les services de l'automobile : 42 %
- Les transports urbains : 3 %

Ces fonds ont été utilisés à 71% au profit de salariés ayant un statut employé ou ouvrier.

L'accompagnement des entreprises en matière de GPEC à hauteur de 1,9 M€ a permis à 348 entreprises de bénéficier d'un diagnostic ou d'un accompagnement RH. Ces démarches ont principalement été financées pour des entreprises de moins de 50 salariés (85% et 40% de moins de 11 salariés), d'autres diagnostics financés aux entreprises excédant cette taille ayant été cofinancés par des fonds émanant des DIRECCTE ou des Conseils régionaux.

LE FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI - FORMATION

En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, le dispositif FNE-Formation a été mis en place pour permettre la formation des salariés dont les employeurs ont été contraints de mettre en œuvre l'activité partielle pour le motif de « circonstances exceptionnelles Covid-19 ».

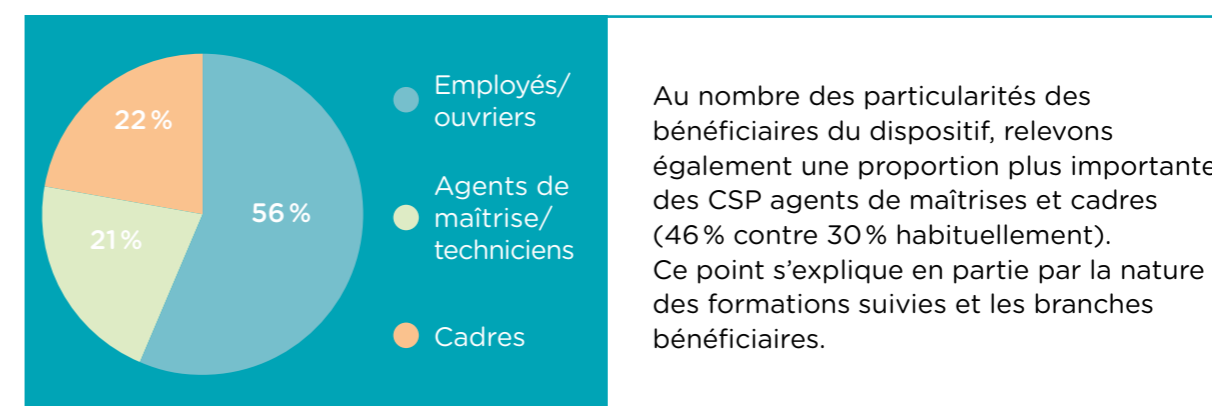
Ce dispositif a permis la formation en distanciel ou présentiel des salariés pour leur permettre une actualisation ou une montée en compétences.

Sous réserve de s'engager à maintenir le salarié en emploi, l'employeur bénéficiait d'une prise en charge financière totale de la formation.

Dans ce cadre, OPCO Mobilités a signé 13 conventions avec les régions et a pu obtenir un total de 19,2 M€ consommé à 84% (16,2 M€ d'engagements).

19 889 bénéficiaires ont pu suivre 24 428 formations dans ce cadre. Le coût moyen de ces formations a été de 664 € et la durée moyenne des formations de 17 heures.

52% des bénéficiaires sont des femmes, soit un taux de mixité plus élevé que les observations courantes (sur la formation continue il est de 16%).





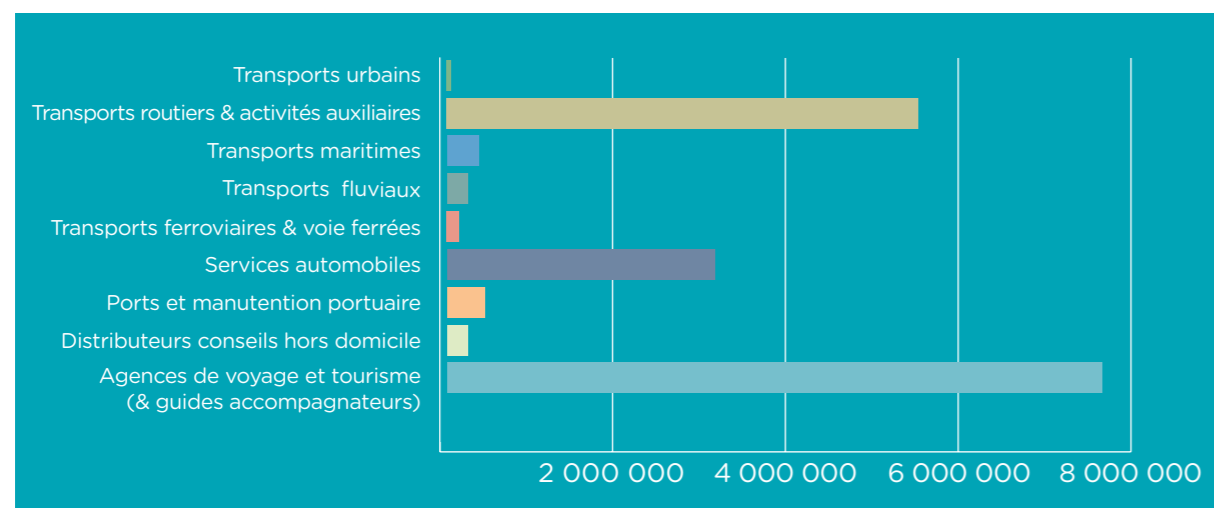
Les formations métiers, c'est-à-dire permettant de maintenir ou développer les compétences sur les techniques professionnelles ou fonctions occupées représentent 53% des formations suivies, mais parmi ces dernières, près de la moitié concerne les fonctions transverses (administratives, financières, management et relations humaines), fonctions plus fréquemment occupées par des ETAM et cadres.

Les formations portant sur les domaines informatiques, numériques et digitalisation, avec 17% sont également plus fréquentes que d'ordinaire et traduisent bien souvent un besoin d'adaptation de l'activité des entreprises au contexte sanitaire et économique. Le besoin de passer à des fonctionnements à distance,

développer l'e-commerce, ... s'est matérialisé par un besoin de montée en compétences rapide durant la période et à l'aide de ce dispositif.

Le besoin d'améliorer les techniques de communication, de fonctionnement, la recherche de performance et le développement de savoir-être a été la troisième typologie de formations suivies avec 17% des actions.

En dernier lieu, l'apprentissage ou la progression dans la pratique des langues a été une des priorités de la période avec 10% des formations. Ce développement des compétences correspondant majoritairement à un besoin professionnel.



Le FNE formation a bénéficié en premier lieu à la branche des agences de voyage et guides accompagnateurs ; ce qui une fois encore explique la structure des bénéficiaires (Etam et cadres) mais également la structure des formations suivies (notamment la part des langues).

En deuxième place, on retrouve les transports routiers et activités auxiliaires du transport avec 31% des financements et enfin les services de l'automobile avec 18% des financements.

32% des fonds engagés l'ont été au bénéfice d'entreprises de moins de 50 salariés. Celles-ci

représentent néanmoins 70% des employeurs des stagiaires ayant suivi une formation financée par ce dispositif.

En conclusion, le FNE formation, qui a permis de financer près de 10% des formations suivies par les salariés des entreprises de la mobilité en 2020, a également été bénéfique au développement de compétences et de l'adaptation des entreprises à l'économie post crise sanitaire.

L'élargissement du public formé aux personnels de siège et/ou exerçant des fonctions transverses est une des particularités à souligner dans la mesure où l'investissement formation est traditionnellement plus porté sur les métiers techniques et commerciaux.

UN TRANSFERT DE L'APPRENTISSAGE RÉUSSI

La gestion de **42 000 contrats** a été reprise pour un total de **369 M€**.

Le modèle de financement ayant été modifié (financement au contrat en 3 acomptes annuels et selon des coûts contrats déterminés par les Branches), les équipes d'OPCO Mobilités ont généré près de 7 000 factures pro forma pour accompagner les CFA dans la facturation de ces contrats.

Sur l'annualité 2020, 170 M€ ont été réglés aux établissements en trois acomptes :

- 50% au titre du premier acompte, réglé dès transmission du contrat
- 25% au titre du second acompte réglé au bout du 7^{ème} mois
- 25% au titre du dernier acompte, réglé au bout du 10^{ème} mois.

Près de 70% des contrats repris ont une durée supérieure à un an et donc ce sont de l'ordre de 29 000 contrats qui vont continuer de générer une activité de suivi de facturation sur les années 2021 et 2022.

35 893 nouveaux contrats d'apprentissage ont été déposés auprès d'OPCO en 2020.

Le total des financements consentis à ce titre totalise 493 M€ pour des contrats dont la durée moyenne des enseignements est de 926 heures et le coût moyen 13 731 €.

Ces contrats vont permettre le renouvellement de l'emploi dans les branches de la mobilité et les principales caractéristiques des contrats

conclus sont les suivantes :

- 21% de jeunes femmes
- 96% de jeunes de moins de 26 ans
- 57% des employeurs ont moins de 50 salariés
- 69% de ces derniers relèvent des services de l'automobile
- 78% des parcours de formations suivis ont une durée supérieure à un an
- 80% permettent de préparer un diplôme



LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



AGENCES DE VOYAGES, GUIDES ACCOMPAGNATEURS

Prises en charge totales (hors GPEC)

11 726 stagiaires
15 222 095 €

Alternance

Contrat d'apprentissage

629 stagiaires
5 822 702 €

Contrat de
professionnalisation

331 stagiaires
1 511 073 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

3 stagiaires
450 €

Plan de développement des compétences

Préparation opérationnelle
à l'emploi collective

8 stagiaires
31 360 €

FNE

9 576 stagiaires
6 933 700 €

Actions de formation

935 stagiaires
558 458 €

Versements volontaires

Actions de formation

3 062 stagiaires
364 353 €



DISTRIBUTEURS CONSEILS HORS DOMICILE

Prises en charge totales (hors GPEC)

3 259 stagiaires
4 993 348 €

Alternance

Contrat d'apprentissage

353 stagiaires
3 609 358 €

Contrat de
professionnalisation

60 stagiaires
313 735 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

10 stagiaires
1 500 €

Plan de développement des compétences

Préparation opérationnelle
à l'emploi collective

12 stagiaires
48 944 €

FNE

682 stagiaires
225 583 €

Actions de formation

518 stagiaires
238 568 €

Versements volontaires

FSE

13 stagiaires
9 000 €

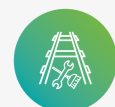
Actions de formation

1 533 stagiaires
389 623 €

Contribution conventionnelle

620 stagiaires
157 038 €

LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



MANUTENTION FERROVIAIRE ET TRAVAUX CONNEXES

Prises en charge totales (hors GPEC)

1 245 stagiaires
2 231 967 €

Alternance

Contrat d'apprentissage

136 stagiaires
1 832 509 €

Contrat de professionnalisation

22 stagiaires
94 054 €

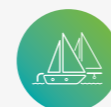
Plan de développement des compétences

Actions de formation

25 stagiaires
11 536 €

Contribution conventionnelle

1 059 stagiaires
293 867 €



PORTS DE PLAISANCE

Prises en charge totales (hors GPEC)

229 stagiaires
279 554 €

Alternance

Contrat d'apprentissage

20 stagiaires
197 486 €

Contrat de professionnalisation

1 stagiaire
4 480 €

Tuteur et maître d'apprentissage

1 stagiaire
150 €

Plan de développement des compétences

FNE

7 stagiaires
8 350 €

Actions de formation

197 stagiaires
68 219 €

Versements volontaires

Actions de formation

3 stagiaires
869 €

LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



PORTS ET MANUTENTION PORTUAIRE

Prises en charge totales (hors GPEC)

1 421 stagiaires
2 323 984 €

Alternance

Contrat d'apprentissage

99 stagiaires
1 271 043 €

Contrat de professionnalisation

18 stagiaires
106 951 €

Plan de développement des compétences

Préparation opérationnelle
à l'emploi collective

20 stagiaires
18 200 €

FNE

338 stagiaires
406 845 €

Actions de formation

316 stagiaires
109 665 €

Versements volontaires

FSE

18 stagiaires
10 322 €

Actions de formation

770 stagiaires
400 958 €



RATP

Prises en charge totales (hors GPEC)

2 532 stagiaires
17 675 556 €

Alternance

Contrat d'apprentissage

1 129 stagiaires
11 115 475 €

Contrat de
professionnalisation

1 262 stagiaires
6 556 540 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

62 stagiaires
3 542 €

LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



SERVICES DE L'AUTOMOBILE

Prises en charge totales (hors GPEC)

168 011 stagiaires
694 787 846 €

Alternance

Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Tuteur et maître d'apprentissage	PRO A
56 768 stagiaires 609 132 371 €	2 267 stagiaires 18 463 915 €	16 stagiaires 2 625 €	2 stagiaires 6 594 €

Plan de développement des compétences

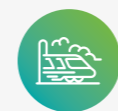
Préparation opérationnelle à l'emploi collective	FNE	Actions de formation
358 stagiaires 1 669 230 €	5 619 stagiaires 2 839 304 €	35 595 stagiaires 16 721 581 €

Versements volontaires

FSE	Actions de formation
12 stagiaires 3 800 €	44 325 stagiaires 26 390 547 €

Contribution conventionnelle

33 926 stagiaires
19 557 879 €



TRANSPORTS FERROVIAIRES

Prises en charge totales (hors GPEC)

7 459 stagiaires
84 302 038 €

Alternance

Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
6 117 stagiaires 77 004 747 €	987 stagiaires 7 054 054 €

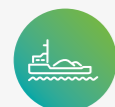
Plan de développement des compétences

FNE	Actions de formation
162 stagiaires 138 131 €	8 stagiaires 5 345 €

Versements volontaires

Actions de formation
164 stagiaires 99 761 €

LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



TRANSPORTS FLUVIAUX DE FRET ET DE PASSAGERS

Prises en charge totales (hors GPEC)

671 stagiaires
3 314 315 €

Alternance

Contrat d'apprentissage

173 stagiaires
2 950 831 €

Contrat de professionnalisation

7 stagiaires
42 611 €

Plan de développement des compétences

FNE

224 stagiaires
225 191 €

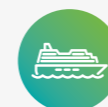
Actions de formation

204 stagiaires
67 050 €

Versements volontaires

Actions de formation

91 stagiaires
28 632 €



TRANSPORTS MARITIMES

Prises en charge totales (hors GPEC)

1 372 stagiaires
4 113 091 €

Alternance

Contrat d'apprentissage

194 stagiaires
1 973 167 €

Contrat de professionnalisation

156 stagiaires
1 465 958 €

Tuteur et maître d'apprentissage

3 stagiaires
450 €

Plan de développement des compétences

FNE

534 stagiaires
346 971 €

Actions de formation

289 stagiaires
146 286 €

Versements volontaires

Actions de formation

224 stagiaires
180 259 €

LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



TRANSPORTS ROUTIERS ET ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT

Prises en charge totales (hors GPEC)

117 747 stagiaires
222 088 615 €

Alternance

Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Tuteur et maître d'apprentissage	PRO A
11 260 stagiaires 134 407 676 €	2 327 stagiaires 15 268 630 €	1 789 stagiaires 269 157 €	4 stagiaires 1 739 €

Plan de développement des compétences

Préparation opérationnelle à l'emploi collective	FNE	Actions de formation
3 653 stagiaires 18 617 698 €	7 042 stagiaires 4 992 175 €	35 982 stagiaires 16 014 231 €

Versements volontaires

FSE	Actions de formation	RIF
111 stagiaires 217 542 €	64 979 stagiaires 31 707 793 €	890 stagiaires 591 974 €



TRANSPORTS URBAINS

Prises en charge totales (hors GPEC)

17 396 stagiaires
16 753 882 €

Alternance

Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Tuteur et maître d'apprentissage
555 stagiaires 8 135 472 €	461 stagiaires 2 650 757 €	69 stagiaires 10 350 €

Plan de développement des compétences

Préparation opérationnelle à l'emploi collective	FNE	Actions de formation
82 stagiaires 454 864 €	172 stagiaires 53 754 €	293 stagiaires 117 769 €

Versements volontaires

Actions de formation
3 570 stagiaires 2 034 248 €

Contribution conventionnelle

13 910 stagiaires
3 296 667 €



www.opcomobilites.fr